



## Formulaire de demande

**Abattage**      ou       **Elagage hors entretien courant**

[Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022  
sur la protection du patrimoine naturel et paysager \(LPrPNP\)](#)

Propriétaire(s)	Requérant ou mandataire
Nom – Prénom ..... .....	Nom – Prénom ..... .....
Adresse complète ..... .....	Adresse complète ..... .....
N° de téléphone .....	N° de téléphone .....
Adresse électronique .....	Adresse électronique .....

### Documents à annexer obligatoirement à la demande de dérogation

#### **Abattage**

- Plan illustrant l'emplacement précis de l'arbre / des arbres concerné(s) et de la plantation compensatoire, disponible sur [Cartoriviera](#)
- Photo de l'arbre / des arbres concerné(s)
- Projet de compensation obligatoire.

#### **Elagage hors entretien courant**

- Plan illustrant l'emplacement précis de l'arbre / des arbres concerné(s), disponible sur [Cartoriviera](#)
- Photo de l'arbre / des arbres concerné(s).

**En l'absence des documents exigés ci-dessus, la requête transmise ne sera pas traitée.**

#### **Motifs**

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératif de construction ou d'aménagement

Requête établie dans le cadre d'une demande de permis de construire :

- oui, N° CAMAC .....

Noter que si la demande est établie dans le cadre d'un projet de construction, la demande de dérogation doit être soumise avec la demande de permis de construire

- non (dispense d'enquête publique)



**Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré**

**Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande**

Informations disponibles sur [Cartoriviera](#)

Parcelle N° ..... Adresse de la parcelle .....

Arbre 1 - Essence ..... circonférence (cm) à 1 m du sol .....

Motif de la demande .....

Arbre 2 - Essence ..... circonférence (cm) à 1 m du sol .....

Motif de la demande .....

Arbre 3 - Essence ..... circonférence (cm) à 1 m du sol .....

Motif de la demande .....

**Arborisation compensatoire à remplir uniquement pour les demandes concernant les abattages**

[Selon article 5 du règlement communal sur la protection des arbres \(RPA\)](#)

1. Elle est déterminée d'entente avec la Municipalité.
2. Elle doit à terme assurer l'équivalence de la plantation enlevée.
3. A défaut de possibilité, un paiement d'une taxe compensatoire sera demandé.

**Compensation(s) obligatoire(s)**

*Dimensions minimales requises au moment de la plantation*

*Pour un arbre feuillu ou conifère en forme naturelle, une hauteur de 3.00 mètres*

*Pour un arbre feuillu ou conifère sur tige, une circonférence du tronc de 20 centimètres*

*Pour un arbre fruitier sur tige, une circonférence du tronc de 10 centimètres*

Arbre 1 - Essence ..... dimension .....

Arbre 2 - Essence ..... dimension .....

Arbre 3 - Essence ..... dimension .....

**Procédure**

- La requête d'autorisation est affichée au pilier public durant 30 jours.
- La Municipalité statue sur la requête et sur les oppositions éventuelles.

Lieu et date .....

Signature(s) du / des propriétaire(s) obligatoire(s) .....

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale**